

## Conditions Générales de Vente de la Société NITROCRAFT,

SARL au capital de 70 000 € – R.C.S. St Nazaire 423 610 195 – Siret 423 610 195 00012 – TVA FR 35 423 610 195 – NAF 292F

Z.A. du Pré Govelin - 44410 Herbignac - France – Tél. : +33 (0)2 51 76 94 95

[contact@NITROCRAFT.fr](mailto:contact@NITROCRAFT.fr) – [www.NITROCRAFT.fr](http://www.NITROCRAFT.fr)

### 1 CHAMP D'APPLICATION.

Toute commande de produits ou de prestation de services à NITROCRAFT, Z.A. du Pré Govelin, 44410 Herbignac, implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de ventes et de prestations qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de NITROCRAFT.

À défaut de dispositions particulières expressément convenues par NITROCRAFT et le client, les commandes fermes et acceptées adressées à NITROCRAFT seront soumises aux présentes conditions générales de vente et de prestations. Les commandes seront formées, des commandes à en-tête client, des devis NITROCRAFT signés et acceptés par les clients ainsi que les contrats de maintenance signés par les deux parties (client et NITROCRAFT).

Les produits seront représentés par les générateurs de gaz au sens large, les pièces détachées et tous les équipements achetés à d'autres fabricants.

### 2 COMMANDES.

2.1 À la demande du client, NITROCRAFT établit une offre numérotée, un devis numérique ou rédige un contrat de maintenance (ci-après « CM »). Sauf clause contraire, nos offres sont valables pendant un délai maximum de 2 mois à compter de leur date d'établissement, ce délai s'applique aussi aux devis numériques et aux CM.

Toute modification d'une offre, d'un devis ou d'un CM par le client doit être expressément acceptée par NITROCRAFT.

Les prix et renseignements donnés par NITROCRAFT préalablement à l'offre sont communiqués à titre indicatif et n'engagent NITROCRAFT qu'après confirmation écrite de sa part. NITROCRAFT se réserve le droit d'apporter toutes modifications à ses fournitures dont les représentations et les descriptions figurent sur ses documents publicitaires et site internet.

NITROCRAFT n'est en aucun cas tenu de fournir ses dessins de fabrication et d'exécution.

Le client ne pourra en aucun cas se prévaloir de normes, spécifications, prescriptions, réglementations et usages non expressément acceptés par écrit par NITROCRAFT.

2.2 Toute commande pour être valable doit être acceptée par NITROCRAFT par l'envoi d'un accusé de réception (ci-après l'AR).

2.3 Les commandes sont irrévocables pour le client dès leur acceptation par NITROCRAFT. Toute demande de modification d'une commande reçue par NITROCRAFT ne peut être recevable uniquement si NITROCRAFT a expressément accepté la demande par écrit.

2.4 Toutes les commandes que nous acceptons d'exécuter le sont compte tenu du fait que le client présente les garanties financières suffisantes et pour régler effectivement les sommes dues à leur échéance. Si NITROCRAFT a des raisons sérieuses de craindre des difficultés de paiement de la part du client à la date de la commande ou postérieurement à celle-ci ou si le client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date de l'AR, NITROCRAFT peut subordonner l'AR ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture par le client de garanties au profit de NITROCRAFT. NITROCRAFT aura également la faculté, avant l'AR de toute commande, comme en cours d'exécution, d'exiger du client la communication de ses documents comptables et notamment, des comptes de résultat prévisionnels, lui permettant d'apprécier sa solvabilité. En cas de refus par le client du paiement comptant sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, NITROCRAFT pourra refuser d'honorer la ou les commandes passées et de livrer les produits concernés, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

### 3 EXECUTION, LIVRAISON.

3.1 Les délais d'exécution et de livraison sont précisés dans l'AR. NITROCRAFT mettra tout en œuvre pour respecter les délais, toutefois ces délais ne constituent pas un délai de rigueur. Aussi, les retards d'exécution et/ou de livraison ne peuvent motiver l'annulation de la commande et NITROCRAFT ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas de retard raisonnable de la livraison. En outre, la responsabilité de NITROCRAFT ne pourra en aucun cas

être engagée en cas de retard imputable au client ou à un cas de force majeure tel que défini ci-après au paragraphe 12.

Si le contrat ou la commande prévoit l'application de pénalités de retard, celles-ci seront considérées comme libératoires et ne seront applicables que si le retard est exclusivement imputable à NITROCRAFT et qu'il a causé un préjudice réel et constaté contradictoirement.

Les délais d'exécution ou de livraison commencent à courir :

- À partir de la date de réception de la commande. L'AR expédié au client permet ensuite de préciser la date d'expédition validée par NITROCRAFT ;
- Si cette date est postérieure, à la date à laquelle le client aura fourni toutes les données nécessaires pour permettre à NITROCRAFT l'exécution de la commande (les réglages du générateur, Débit, pureté, pression d'azote, pression d'air, plan du local si installation, ventilation, accès...).

En cas de livraison incomplète ou partiellement non conforme pour quelque cause que ce soit, le client doit conserver les pièces livrées conformes à la commande et les délais de paiement pour ces derniers demeurent inchangés.

3.1 Pour les CM, la date d'exécution figure sur un planning prévisionnel d'interventions tenu à jour par NITROCRAFT.

3.2 La livraison des produits au client est réputée effectuée directement à l'adresse indiquée par le client sur le bon de commande. Pour les partenaires, la livraison peut se faire soit à leur siège, soit directement à l'adresse de leur client mentionnée sur le bon de commande.

Les produits voyagent toujours aux risques et périls du client, même en cas d'indications de vente Franco Destination ou si le transport est organisé par NITROCRAFT.

3.3 Les emballages ne sont pas repris par NITROCRAFT. En l'absence d'indication spéciale, l'emballage est préparé par NITROCRAFT conformément aux règles de l'art pour le type de fournitures concerné.

3.4 Dans le cas où le client aurait différé l'expédition pour quelque cause que ce soit, les frais de manutention et de magasinage du matériel seront à sa charge.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, à la demande du client, l'exécution de la commande serait suspendue, le client sera redevable à l'égard de NITROCRAFT d'une indemnité forfaitaire correspondant à 5 % du prix de la commande par mois de retard (calculée prorata temporis), à titre d'indemnisation de NITROCRAFT pour son manque à gagner lié à la désorganisation de son planning.

3.5 Il appartient au client, en cas de dommages aux produits livrés ou manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Préciser clairement sur le bordereau les réserves MATÉRIEL ABIMÉ OU MANQUANT puis faire une photocopie du bordereau. Ensuite, confirmer ces réserves par lettre recommandée avec avis de réception au transporteur dans les 48 heures conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, adresser à NITROCRAFT une copie du dossier pour ouverture d'un dossier litige auprès du transporteur si ces deux conditions ne sont pas remplies le matériel sera considéré accepté par le client.

### 4 PRIX.

Les prix figurant dans les offres, les devis et les CM s'entendent hors taxes, transport et emballage non compris.

Tout impôt, taxe, droit ou droit de douane à payer en application de la législation française ou celles de pays étrangers sera à la charge du client.

L'exonération de TVA ne peut être obtenue que contre fourniture préalable d'un justificatif d'exonération pour les marchandises destinées à l'exportation ou de la communication du numéro d'identification fiscale du client pour les échanges intracommunautaires.

Si le client omettait, dans sa commande, de porter à la connaissance de NITROCRAFT les exigences particulières qui sont les siennes, tenant notamment à la configuration du lieu où il exerce son activité ou à des exigences de sécurité qui lui seraient propres, toute mise en conformité du produit qui serait demandée à NITROCRAFT donnera lieu au paiement d'un supplément de prix hors tarif.

## Conditions Générales de Vente de la Société NITROCRAFT,

SARL au capital de 70 000 € – R.C.S. St Nazaire 423 610 195 – Siret 423 610 195 00012 – TVA FR 35 423 610 195 – NAF 292F

Z.A. du Pré Govelin - 44410 Herbignac - France – Tél. : +33 (0)2 51 76 94 95

[contact@NITROCRAFT.fr](mailto:contact@NITROCRAFT.fr) – [www.NITROCRAFT.fr](http://www.NITROCRAFT.fr)

### 5 CONDITIONS DE PAIEMENT.

Toutes les factures sont payables à NITROCRAFT, sans escompte, à 30 jours date de facture et par virement, sauf convention contraire. La remise d'un titre créant l'obligation de payer ne vaut pas paiement.

Aucun escompte ne sera pratiqué par NITROCRAFT pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes conditions générales ou sur la facture.

Sauf accord exprès, préalable et écrit par NITROCRAFT et à condition que les dettes soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être effectuée par le client entre d'éventuelles pénalités correspondant au non-respect d'une date de livraison ou à la défectuosité des produits et services et les sommes que le client doit à NITROCRAFT au titre de ces produits ou de la réalisation de services.

En cas de défaut de paiement des factures, des pénalités de retard courent de plein droit à compter du premier jour suivant la date de paiement mentionnée sur la facture et sont calculées sur la partie impayée du montant HT, à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement le plus récente majoré de 10 points. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. À cette somme sera ajoutée une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant sera égal à 40,00 €, NITROCRAFT demandera une indemnisation complémentaire, sur justification, étant précisé que l'ensemble des frais de recouvrement, y compris les frais de justice et honoraires, sont à la charge du client.

En outre, nous nous réservons le droit en cas de défaut d'un paiement ou d'une fraction de celui-ci, à son échéance :

- De prononcer l'exigibilité anticipée de toutes les factures du client, y compris de celles dont le terme n'est pas échu et quelles que soient les conditions de paiement convenues antérieurement ;
- De prononcer, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, restée sans effet dans les huit jours de sa première présentation, la résolution de plein droit de la commande concernée et/ou de toutes les commandes en cours avec le client ;
- De demander les garanties de paiement que nous jugerons nécessaires ;
- De conserver, à titre d'indemnité, tous les acomptes reçus sans préjudice de tous autres dommages et intérêts compensatoires.

### 6 CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE.

En cas de vente de produits, le client deviendra propriétaire des produits après complet paiement de leur prix. Le paiement sera réalisé à l'encaissement effectif du prix, qui s'étend du prix facturé en principal, frais et intérêts de retard inclus. La remise d'une traite ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne vaudra pas paiement.

Le client est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, à revendre les produits et équipements, mais il ne peut ni les donner en gage ni accorder à des tiers des garanties sur ceux-ci. En cas de revente, le client cède à NITROCRAFT toutes les créances nées à son profit de la revente à son client. L'autorisation de revente des produits NITROCRAFT est retirée automatiquement en cas d'incident de paiement ou d'état de cessation de paiement du client.

Le client qui supportera les risques de vol, de perte ou de détérioration des produits devra justifier à tout moment de la souscription d'une police d'assurance d'un montant suffisant pour couvrir les risques. Les sommes versées à ce titre par la compagnie d'assurance reviendront de plein droit à NITROCRAFT.

En cas de non-paiement d'une facture de produits par le client, celui-ci devra, à première demande de NITROCRAFT faite par lettre avec avis de réception, et sans préjudice de l'exercice de tous autres droits que NITROCRAFT pourrait détenir, restituer les produits impayés, à ses frais et risques.

NITROCRAFT pourra unilatéralement et immédiatement faire dresser un inventaire de ses produits impayés et détenus par le client, y compris chez un tiers dépositaire de ces produits. Les produits en stock seront présumés être ceux non encore payés.

Le client s'engage à aviser immédiatement NITROCRAFT de l'état de cessation des paiements ou en cas de sauvegarde de justice, de mandat ad hoc ou de

procédure prévue par la loi sur les procédures collectives dont il ferait l'objet et autorisera NITROCRAFT, dans ce cas, à dresser l'inventaire des produits en stock pour l'éventuelle mise en œuvre de la présente clause.

En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers, le client sera tenu d'en aviser NITROCRAFT immédiatement.

Les produits livrés et non payés pourront être revendiqués même en cas de redressement judiciaire ou de liquidation dans les conditions des articles L.621-122 et L.621-124 du Code de Commerce.

Enfin en cas de récupération de produits, NITROCRAFT ne sera pas tenu de restituer les acomptes qu'elle aura, le cas échéant, perçus sur le prix de vente de ces produits dès lors que ces acomptes pourront être compensés avec toute autre somme que lui devrait le client.

### 7 TRANSPORT, MANUTENTION.

Dans le cadre de son activité, NITROCRAFT est amené à réaliser des prestations d'installation et de mise en service sur les sites client. Il est convenu que toutes les opérations de transport, de manutention et d'amenée à pied d'œuvre sont à la charge du client. Cela vaut pour les générateurs d'azote, mais aussi pour les cuves d'air comprimé ou d'azote qui sont livrées en position horizontale et qui doivent être transportées sur leur lieu d'implantation, y compris pour les équipements annexes comme les compresseurs d'air, les sécheurs, etc.

### 8 INSTALLATION ET MISE EN SERVICE.

Certains générateurs sont installés et mis en service par NITROCRAFT et c'est cette opération qui déclenchera la facturation.

Pour que l'installation soit possible et se déroule sans problème, le client doit s'engager sur plusieurs points :

- Le transport de tous les équipements sur le site d'installation ;
- La réalisation des travaux d'aménagement si nécessaire (Extraction d'air, grille de ventilation, cheminée pour conduit de dilution, dalle béton) ;
- La mise en place des utilités (prises de courant, réseau d'air comprimé).

Le non-respect de ces points pourra contraindre NITROCRAFT à faire appel à des intervenants extérieurs pour effectuer la manutention des équipements, la mise en place de prises électriques ou la pose de conduit inox, les coûts engendrés seront entièrement ajoutés au montant initial du devis. Ce coût pourra être augmenté pour prendre en compte le nombre d'heures passées par le technicien NITROCRAFT ou par celui de notre partenaire.

En effet, nous travaillons avec des partenaires répartis sur toute la France et ayant l'expertise pour réaliser une installation de production d'azote sur site. Chaque partenaire facturant ses heures en fonction du temps passé sur le terrain, il est important que les sites d'installation soient conformes aux préconisations de NITROCRAFT.

### 9 GARANTIE – RESPONSABILITE.

9.1 Les produits vendus par NITROCRAFT bénéficient d'une garantie générale de 12 mois à compter de leur date de livraison au client, telle que définie au paragraphe 3. Cette garantie couvre la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de composant ou de fabrication affectant les produits en les rendant impropres à leur utilisation. Cette durée de 12 mois s'applique aux pièces détachées des kits de maintenance faisant partie des préconisations de maintenance des générateurs de gaz, à l'exception des kits d'entretien des compresseurs d'air intégrés pour lesquels, il n'y a pas de garantie.

9.2 Lorsque NITROCRAFT intervient en qualité de prestataire de services, NITROCRAFT garantit uniquement que ses prestations ont été réalisées conformément aux spécifications techniques figurant dans l'offre, dans le respect des règles de l'art applicables et en accord avec les lois et règlements en vigueur en France.

## Conditions Générales de Vente de la Société NITROCRAFT,

SARL au capital de 70 000 € – R.C.S. St Nazaire 423 610 195 – Siret 423 610 195 00012 – TVA FR 35 423 610 195 – NAF 292F

Z.A. du Pré Govelin - 44410 Herbignac - France – Tél. : +33 (0)2 51 76 94 95

[contact@NITROCRAFT.fr](mailto:contact@NITROCRAFT.fr) – [www.NITROCRAFT.fr](http://www.NITROCRAFT.fr)

9.3 La garantie par NITROCRAFT sera limitée à la remise en état, au remplacement ou au remboursement des produits défectueux, au choix de NITROCRAFT et dans les limites définies ci-après. Les interventions sur nos produits doivent être réalisées par des personnes agréées par NITROCRAFT. Sont exclus de la garantie, les frais de main-d'œuvre et les pièces d'exploitation.

La réparation, le remplacement ou les modifications effectuées pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée d'une garantie.

Aucune garantie ne s'appliquera dans les cas suivants, même partiellement :

- Usure normale des produits ;
- Exposition des produits à des conditions thermiques anormales (feu, gel, etc.) ;
- Dommages et usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non des produits concernés, sauf si celui-ci a été réalisé sous notre surveillance ;
- Détérioration, destruction des produits ou accidents provenant de négligences, mauvaises conditions de stockage, d'un défaut d'entretien et de maintenance telle que préconisée par NITROCRAFT ;
- Utilisation défectueuse ou utilisation anormale résultant d'emploi non conforme aux caractéristiques des produits ;
- Pour les générateurs de gaz, en cas de non-respect des spécifications d'alimentation en air comprimé ou à une surtension électrique ;
- Intervention du client ou d'un tiers sur les produits sans autorisation préalable et expresse de NITROCRAFT.

Par ailleurs, le client ne pourra invoquer le bénéfice des dispositions concernant la garantie qu'après avoir satisfait aux conditions de paiement prévues.

9.4 Cas des générateurs de gaz avec compresseurs d'air intégrés version VI. Les compresseurs intégrés disposent d'une garantie restreinte à 6 000 heures de marche, la garantie prend fin au premier des termes échus, la durée de 12 mois étant décomptée à partir de la date de livraison et les 6 000 heures de marche du compresseur à compter de l'horométrage zéro de l'automate. Cette garantie est reconduite pour un compresseur, à chacun de ses remplacements, à compter de la date et de l'horométrage du remplacement.

9.5 Cas des générateurs d'azote de la gamme TERA qui bénéficient d'une garantie étendue avec les précisions suivantes :

- 3 ans pour les générateurs utilisés et stockés à l'extérieur ;
- 5 ans pour les générateurs utilisés et stockés hors d'eau et hors gel ;
- 20 ans de tenue à la pression maximale admissible pour les blocs de colonnes d'adsorbant.

9.6 L'exercice de la garantie est subordonné à une demande écrite émanant du client comprenant toutes les informations susceptibles de caractériser la nature du défaut et toutes justifications quant à la réalité de celui-ci et la façon dont il est survenu, formulée pendant le délai de garantie et si NITROCRAFT en fait la demande, au renvoi en l'état des produits concernés à l'adresse indiquée par NITROCRAFT. Le coût des opérations de démontage et de remontage des produits ainsi que le coût du transport des produits défectueux et du retour des produits réparés ou remplacés sont à la charge du client. Les produits voyagent aux risques et périls du client.

Pour les équipements qui ne sont pas fabriqués par NITROCRAFT, NITROCRAFT ne pourra pas être tenu à plus que ce qu'elle pourra obtenir de ses propres fournisseurs.

Le client s'engage à donner toutes facilités à NITROCRAFT pour procéder à la constatation du défaut et pour y remédier.

9.7 La responsabilité de NITROCRAFT ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée.

Il est précisé que NITROCRAFT a souscrit un contrat d'assurance couvrant la réparation de tous les dommages corporels ou matériels dont elle pourrait être civilement responsable au titre d'un contrat de vente.

## 10 PROPRIETE INTELLECTUELLE.

NITROCRAFT restera propriétaire exclusif de :

- La technologie et du savoir-faire, breveté ou non, ainsi que de tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle développés par NITROCRAFT et, le cas échéant, ses sous-traitants, dans le cadre de l'exécution de la commande ou du contrat, même si le client a participé à leur développement d'une manière quelconque ;
- Tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, photos et tous les documents techniques qu'elle a réalisés, même à la demande du client, tous ces documents devant lui être restitués à première demande.

NITROCRAFT concède au client un droit d'utilisation de ladite technologie, dudit savoir-faire ou desdits droits en contrepartie du paiement effectif et intégral du prix convenu.

De même, tous les outillages ayant servi à la fabrication des produits restent la propriété de NITROCRAFT, même si le client a participé à leur développement d'une manière quelconque.

Tous les documents et informations susvisés ainsi que ceux remis ou transmis par NITROCRAFT au client lors de la consultation ou au cours de l'exécution d'une commande ou du contrat doivent être considérés comme **CONFIDENTIELS**, car faisant partie du savoir-faire de NITROCRAFT. En outre, il est entendu que ces documents ne peuvent être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont strictement besoin d'y avoir accès dans le cadre de l'exécution du contrat.

Le client s'interdit donc, à peine de dommages et intérêt, toute reproduction, exploitation ou divulgation desdites informations, études, desdits dessins, modèles, prototypes, document technique et commerciaux sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de NITROCRAFT, qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

## 11 REFERENCE COMMERCIALE.

Sauf avis contraire exprimé par écrit par le client au moment de la commande, NITROCRAFT se réserve le droit de citer la référence commerciale et la marque semi-figurative du client dans ses communications relatives à son activité, sans pour autant divulguer les éventuels secrets de fabrication de son client.

## 12 FORCE MAJEURE.

Les cas de grèves, blocages routiers, les inondations et incendies, le confinement pour épidémie, les perturbations et interruptions des transports, les difficultés d'approvisionnement en matières et composants ou en énergie, les accidents importants affectant la production de nos fournisseurs, leur redressement ou liquidation judiciaire, les accidents de toute sorte affectant le stockage des produits et d'une manière générale, tout événement indépendant de notre volonté et qui n'est pas imputable à une faute de notre part ayant pour effet d'empêcher ou de retarder la fabrication, les prestations de services, la mise à disposition ou la livraison des produits et pièces constituent des cas de force majeure qui dégagent NITROCRAFT de toute obligation d'exécuter les commandes et de payer des indemnités, pénalités de retard ou dommages et intérêts.

Dès la survenance d'un tel événement, NITROCRAFT le notifie par écrit au client et les délais d'exécution sont prolongés de plein droit de la durée des événements.

Si la durée de l'événement de force majeure est supérieure à trois mois, l'une ou l'autre des parties peut résilier le contrat par lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation étant acquise de plein droit, quinze jours après la première présentation de la lettre recommandée. Dans cette hypothèse, la quote-part de la commande d'ores et déjà réalisée sera acquise par le client moyennant paiement du prix et le client s'engage à rembourser à NITROCRAFT les frais qu'elle a engagés pour l'exécution de la commande ou du contrat.

## 13 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Pour les besoins de cet article, le sens des termes utilisés est défini dans les textes applicables en matière de traitement des données à caractère personnel, y compris :

## Conditions Générales de Vente de la Société NITROCRAFT,

SARL au capital de 70 000 € – R.C.S. St Nazaire 423 610 195 – Siret 423 610 195 00012 – TVA FR 35 423 610 195 – NAF 292F

Z.A. du Pré Govelin - 44410 Herbignac - France – Tél. : +33 (0)2 51 76 94 95

[contact@NITROCRAFT.fr](mailto:contact@NITROCRAFT.fr) – [www.NITROCRAFT.fr](http://www.NITROCRAFT.fr)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la directive (CE) n° 95/46 du parlement européen et du conseil du 24 octobre 1995, la directive (CE) n°2002/58 du parlement européen et du conseil du 12 juillet 2002, le règlement (UE) n° 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et toute autre future législation applicable qui pourrait les compléter ou les remplacer.

Les parties s'engagent à respecter leurs obligations respectives en vertu des textes en vigueur sur la protection des données en particulier le règlement général sur la protection des données. Chaque partie garantit à l'autre Partie qu'elle se conforme aux textes en vigueur sur la protection des données, notamment en termes de sécurité et de confidentialité des données à caractère personnel.

Les parties s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte, altération, divulgation non autorisée ou accès aux données à caractère personnel transmises, stockées ou autrement traitées, en tenant compte de la nature du traitement ainsi que de la probabilité de survenance du risque et du niveau de gravité pour les droits et libertés des personnes physiques.

Pour exécuter la commande, chaque partie peut recueillir et traiter les données à caractère personnel des employés de l'autre partie et/ou clients, ou toute autre catégorie pertinente d'individu pour l'exécution de la commande conformément aux CGV.

Chaque Partie agréée agit en tant que contrôleur concernant la collecte et le traitement de telles données à caractère personnel dans le cadre de la fourniture des produits prévus aux CGV. Chaque partie s'engage à se conformer à toutes les exigences des textes en vigueur sur la protection des données qui sont imposées au contrôleur.

Les parties s'engagent à se conformer à cet article pendant toute la durée de la commande et au-delà lorsque les obligations énoncées dans le présent article survivront à la fin de l'exécution de la commande selon les Textes en vigueur sur la protection des données et notamment les obligations relatives à la sécurité de confidentialité des données à caractère personnel.

### 14 DROIT APPLICABLE – LITIGES.

Les présentes conditions générales ainsi que les ventes et prestations qu'elles régissent sont soumises au droit français, à l'exclusion de tout usage professionnel sectoriel ou local.

Tous litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu concernant tant sa validité, son interprétation, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites,

seront soumis au tribunal de commerce de Saint-Nazaire, même en cas d'appel de garantie ou pluralité de défenseurs. Le droit français sera seul applicable. Les présentes conditions générales sont établies en français. En cas de traduction dans une autre langue, seule la version française fera foi.